

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
19/06/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
27/06/2023**Date de publication :**
27/06/2023**Le 26 juin 2023 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY, Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU

Absents : Anne-Marie CAUSSÉ et Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Sophie SUBIRATS

DÉLIBÉRATION N° 2023-63**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Pompiers pour l'organisation du bal des Pompiers****Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote**

Du 13 au 14 juillet 2023, l'amicale organise son bal annuel afin de partager un moment de convivialité avec les citoyens. Sont prévus :

- l'ouverture de la caserne pour la découverte des moyens,
- un apéritif dansant et un repas payant sous chapiteaux,
- un feu d'artifice aux Mottes,
- un bal avec DJ.

Le budget prévisionnel se monte à 8 750 € avec une subvention sollicitée auprès de la commune de 2 050 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide de 2 050 € pour le bal annuel de l'Amicale des Pompiers de Cabanac-et-Villagrains,
- de verser un acompte de 50 % avant la manifestation et le solde de 50 % après la manifestation sur présentation des justificatifs de dépenses,
- de dire qu'un reversement de la part de subvention versée sera demandé en cas d'annulation de la manifestation.

POUR : 16**CONTRE : 00****ABSTENTION : 00**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230626-2023_63-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 26 juin 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Subirats', written over a horizontal line.

Sophie SUBIRATS